



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Pollution et nuisances

Question écrite n° 16852

### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement et de la prevention des risques technologiques et naturels majeurs, sur la pollution occasionnee par le nitrate provenant, notamment, des engrais et des dejections animales. Cette forme de pollution concerne plus particulierement les agriculteurs. Aussi lui demande-t-il quelles mesures il compte prendre afin de les sensibiliser a de meilleures pratiques de fertilisation.

### Texte de la réponse

Reponse. - La pollution des eaux par les nitrates fait l'objet d'une attention particuliere des services du secretariat d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement et de la prevention des risques technologiques et naturels majeurs. Suite au depot en 1981 du rapport elabore par un groupe de travail anime par le professeur Henin, les deux ministeres de l'agriculture et de l'environnement ont mis en place en 1984 une structure d'action specifique. Elle se compose d'un comite consultatif, le Corpen (comite d'orientation pour la reduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activites agricoles), et une mission administrative interministerielle - la mission Eau-nitrates - rattachee au secretariat d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement et de la prevention des risques technologiques et naturels majeurs. Cette derniere est chargee d'animer et de suivre l'action arretee par les deux departements ministeriels sur propositions du comite. Il est reconnu, sans pour autant ignorer les effets du rejet des effluents domestiques et industriels, que la contamination nitree des eaux est tout d'abord la consequence des activites agricoles intensives. L'action des pouvoirs publics, en collaboration etroite avec les elus, la profession agricole, l'industrie des engrais, les chercheurs scientifiques et techniques, tous representes au sein du Corpen, a donc tendu a la sensibilisation du public, et au tout premier chef des agriculteurs, a leur formation et a leur information, en vue de promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Divers documents ont ete elabores a cet effet par les groupes de travail specialises du Corpen et diffuses par la mission Eau-nitrates. Les pratiques recommandees se fondent sur le double principe de la maitrise de la fertilisation et de la couverture des sols lors des periodes pluvieuses. L'effort engage commence a porter ses fruits comme en temoigne la lecture de la presse agricole ou les contraintes d'environnement sont de jour en jour mieux prises en compte et ou paraissent des conseils aux agriculteurs inspires des principes precedents. Cette sensibilisation apparait egalement au travers des initiatives prises dans divers departements tant par les organisations agricoles - les chambres d'agriculture en particulier - que par l'administration ou les agences financieres de bassin. D'une part, des actions de conseil, de demonstration ou de prevention sont menees dans diverses regions, adaptees aux conditions geologiques, hydrogeologiques, hydrologiques et agricoles locales. C'est ainsi, par exemple, qu'un programme specifique aux regions d'elevage intensif est mis en oeuvre depuis le debut de 1988 en Bretagne, tandis que deux operations de conseil aux agriculteurs sont realisees en Alsace. La sensibilisation du monde agricole, fruit des efforts deployes ces dernieres annees, et qui se poursuivent, connait actuellement une ampleur nouvelle en raison de l'information fournie sur les projets de renforcement de la reglementation. C'est ainsi qu'est en cours d'examen une adaptation de la reglementation relative aux elevages, dans le cadre de la loi

sur les installations classees pour la protection de l'environnement, suite a une mission d'inspection generale realisee a l'initiative du secretariat d'Etat charge de l'environnement. D'autre part, comme le secretaire d'Etat l'a annonce dans sa communication sur la protection du littoral, au conseil des ministres du 28 juin 1989, une reflexion interministerielle est engagee sur l'extension des redevances de pollution par les nitrates, notamment d'origine agricole. Enfin une reglementation d'ensemble, a l'echelle de l'Europe, est en cours d'elaboration, suite a une proposition de directive relative aux nitrates de la Commission des communautes europeennes, et la France prend une part active a la negociation de cette directive.

## Données clés

**Auteur** : [M. Thien Ah Koon Andre](#)

**Circonscription** : - Non-Inscrit

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16852

**Rubrique** : Eau

**Ministère interrogé** : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

**Ministère attributaire** : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 août 1989, page 3769